Procès-verbal
BUREAU TERRITORIAL
Mardi 6 Décembre 2022

Présidence : Alain DOUCET

Membres présents : Christian ABEILHE, Alain AZPIROZ, Annette BERBOUS, René BES, Daniel COLLET, Pierre CROS Christophe GIL, Jean Claude LEGENDRE, Alain MACCHION, Antoine MARTINEZ, Marie Dorothée PEREZ, Michel PFLIEGER, Jean POUS, Bernard PUJOL, Ghislaine ROSSIGNOL, Max SANTA, Rolland SORMANI, Bernard VAUR
Excusés : Julie CUMINETTI André LAUR Jean Yves MOURET, Alain REY
Assistent : Pierre CIBOT, Eric DORIA, Daniel FABRE, Eric PLANES, Jacques ZOCCHETTO

Ouverture de la séance à 17h00 (visioconférence)

1- Communication du Président

Alain DOUCET fait un retour sur l'Assemblée Générale Financière de la FFR qui s'est tenue le 3 décembre dernier à Marcoussis.
L'arrêté des comptes a été approuvé à hauteur de 52.41%. Il s'étonne et déplore le résultat obtenu, malgré un bilan financier excédentaire, une progression importante des effectifs, l'apport des CTC et des équipes nationales qui gagnent.

Alain DOUCET souhaite instaurer un contact structuré avec les clubs.
Il prévoit d'organiser des visites/réunions fonctionnelles des élu(e)s de la LOR dans les départements.
La Ligue mettra en place l'organisation et fixera des dates qui seront transmises en copie aux Comité Départementaux. Les Comités Départementaux qui souhaiteraient s'associer à ces échanges seront les bienvenus.

Une réception sera donnée en l'honneur de l'équipe U18 vainqueur du Tournoi de l'Amicale des VI Nations, le vendredi 16 décembre à la Maison du Rugby.

2- MOT de Perpignan

Alain DOUCET a souhaité la présence à ce Bureau du Président du Comité Départemental du Pays Catalan, Jacques ZOCCHETTO et il l'en remercie.

L'engagement est pris et acté officiellement en séance ce jour, en accord avec le Président du CD, sur le bâtiment de Perpignan, propriété de la FFR, que la Ligue supportera une partie des travaux liés à la remise en état des locaux.

Les divers contrats inhérents au fonctionnement (eau, EDF..) seront transférés au plus tard le 31 décembre 2022 au CD du Pays Catalan.

Jacques ZOCCHETTO dit que la convention avec la FFR/CD 66 a pris du retard et certaines clauses ont dû être revues. Il est en attente de la confirmation de la participation financière souhaitée par la FFR pour la remise en état.

Il est acté par les deux parties, Ligue et CD 66, de maintenir le personnel de la Ligue sur le site moyennant un loyer correspondant à la surface occupée.
Un courrier sera adressé à l'issue de ce Bureau à la FFR, reprenant tous les termes de cet accord.

3- Narbonne / Gruissan

Max SANTA fait un point d'avancement du dossier.
Le démarrage des travaux à Gruissan est fixé au 16 janvier 2023 (réunion de chantier le 18/01/2023), les éléments modulaires seront posés au plus tard le 15 février 2023.
Durée de location 2 ans.
Le déménagement des locaux IREF de Narbonne vers Gruissan est envisagé le 1er mars 2023.

Il est impératif de définir les besoins de la commission de discipline seniors qui siège deux ½ journées sur Narbonne.
Il y a un réel souhait de conserver la commission de discipline sur le site jusqu'à la fin de la saison 2022-2023 permettant de pouvoir prévoir l'après.
Un contact sera pris avec Alain MACCHION et Jean Pierre CROUZERY.

Le CD de l'Aude restera implanté sur la MOT de Narbonne.

4- Budget

Alain AZPIROZ présente le résultat des produits et charges d'exploitation et propose la provision sur report à nouveau de 580.000€
Conformément à la décision prise lors du Bureau du 15/09, une partie de l'excédent de l'exercice 2021-2022 sera réinjectée notamment sur les actions Coupe du Monde.

Antoine MARTINEZ intervient et souhaite obtenir des précisions quant à la somme annoncée, alors que la LOR n'a pas connaissance des projets.

Après débat, le Président demande au Bureau de voter pour ou contre le maintien de la ligne budgétaire « actions Coupe du Monde ». Le Bureau vote en partie le maintien, 1 voix contre.

5- Commercialisation

Alain AZPIROZ porte à la connaissance du Bureau les points sur les aspects juridiques, financiers et ressources humaines de la location des espaces de la Maison du Rugby.

Un processus de réservation se fera sur une plateforme unique réservée au personnel avec distinction commerciale (devis) et non commerciale (ne nécessitant pas de devis).

5 scénarios (bénévole, salarié, extras, externe, recrutement employé polyvalent) sont proposés pour la délégation de la logistique des espaces, et communique sur chacun leur tarification.
Le Bureau valide le principe.

Levée de séance à 18h45.

Le Secrétaire Général

Jean-Yves MOURET